

FORMULE 70E

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de \_\_\_\_\_

*(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épicène.)*

ENTRE :

*(nom au complet)*

requérant

— et —

*(nom au complet)*

intimé

**AVIS DE REQUÊTE**

REQUÊTE PRÉSENTÉE SOUS LE RÉGIME DE (disposition législative ou règle en vertu de laquelle la requête est présentée.)

À L'INTIMÉ

\_\_\_\_\_  
*(nom et adresse au complet, y compris le code postal)*

Le requérant A INTRODUIT UNE INSTANCE. La demande qu'il présente figure à la page suivante.

LA PRÉSENTE REQUÊTE fera l'objet d'une audience ou d'une comparution initiale devant un juge ou un juge puîné

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
*(jour de la semaine) (date) (heure)*

à \_\_\_\_\_  
*(adresse du palais de justice)*

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE REQUÊTE, vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez comparaître à l'audience.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UN AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous ou votre avocat devez déposer dès que possible, mais au plus tard à 14 heures au moins sept jours avant l'audience, la preuve au greffe du tribunal où la requête doit être entendue. Vous devez signifier la preuve à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat, dans le délai de signification que prévoient les règles du tribunal et déposer la preuve de signification au greffe du tribunal avant la date de l'audience.



### REQUÊTE

1. L'objet de la requête est le suivant : *(Indiquez la mesure de redressement particulière qui est demandée; si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, indiquez si la demande vise l'obtention d'une pension alimentaire dont le montant est prévu dans la table applicable, d'un montant couvrant les dépenses spéciales ou extraordinaires ou de tout autre montant prévu dans les lignes directrices.)*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

2. Les motifs à l'appui de la requête sont les suivants : *(Précisez les motifs qui seront invoqués, y compris tout renvoi aux dispositions des lois ou des règles sur lesquelles la requête est fondée.)*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

3. La preuve documentaire suivante sera utilisée à l'audition de la requête : *(Dressez la liste des affidavits ou de toute autre preuve documentaire à l'appui de la requête.)*

---

---

---

---

---

---

*(Si l'avis de requête doit être signifié à l'extérieur du Manitoba sans qu'une ordonnance du tribunal ait été rendue, indiquez les faits et les dispositions particulières de la règle 17 à l'appui de cette signification.)*

---

---

---

---

*(Biffez le paragraphe 4 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)*

4. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

*(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)*

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

---

---

---

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

---

---

---

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

---

---

---

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

---

---

---

(Biffez le paragraphe 5 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

5. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

a) je dois tenter :

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
  - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
  - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
  - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
  - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

- (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance\*\*,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
  - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
  - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
  - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*\*\*.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

*(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)*

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

---

\*\* Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(jour) (mois) (année)

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

Avocat du requérant :

\_\_\_\_\_  
(nom de l'avocat)

\_\_\_\_\_  
(nom du cabinet d'avocats)

\_\_\_\_\_  
(adresse)

\_\_\_\_\_  
(n° de téléphone)

\_\_\_\_\_  
(n° de télécopieur)

\_\_\_\_\_  
(adresse électronique)

*(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)*

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, \_\_\_\_\_, avocat de \_\_\_\_\_, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(jour) (mois) (année)

\_\_\_\_\_  
Signature de l'avocat

\_\_\_\_\_  
Nom de l'avocat